

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 28.339.505 DT, et un résultat net de la période du troisième trimestre 2017 s'élevant à 272.517 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au 30 septembre 2017, l'actif de la «CAP OBLIG SICAV» a été employé en des titres émis ou garantis par un même émetteur, à savoir l'ATB, à un taux de 10,94% dépassant légèrement la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation ci haut indiquée, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 30 septembre 2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30/09/2017
(Exprimé en Dinar)

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	18 838 721	19 399 859	19 995 387
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 243 878	1 159 139	1 254 962
AC1b Obligations et valeurs assimilées		17 594 843	18 240 720	18 740 425
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		9 599 909	7 082 592	6 565 370
AC2a Placements monétaires	3.3	8 974 724	6 991 699	6 003 176
AC2b Disponibilités		625 185	90 893	562 194
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		28 438 630	26 482 451	26 560 757
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	20 861	19 106	22 400
PA2 Autres créditeurs divers	3.6	78 264	9 864	10 328
Total Passif		99 125	28 970	32 728
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.7	27 528 028	25 608 386	25 423 554
CP2 - Sommes distribuables		811 477	845 095	1 104 475
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		233	18	17
CP2b Sommes distribuables de la période		811 244	845 077	1 104 458
Actif Net		28 339 505	26 453 481	26 528 029
Total Passif et Actif Net		28 438 630	26 482 451	26 560 757

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017
(Exprimé en Dinar)

		Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	3.2	243 243	785 648	249 640	809 266	1 051 835
PR1a Dividendes		-	44 526	-	51 507	51 507
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		243 243	741 122	249 640	757 759	1 000 328
PR2 Revenus des placements monétaires	3.4	110 003	304 325	82 422	248 740	355 404
Total des Revenus des Placements		353 246	1 089 973	332 062	1 058 006	1 407 239
CH1 Charges de gestion des placements	3.8	(62 590)	(188 695)	(58 573)	(178 237)	(240 275)
Revenus Nets des Placements		290 656	901 278	273 489	879 769	1 166 964
CH2 Autres charges	3.9	(29 437)	(87 788)	(7 376)	(22 732)	(30 630)
Résultat d'Exploitation		261 219	813 490	266 113	857 037	1 136 334
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		28 716	(2 246)	(10 940)	(11 961)	(31 876)
Sommes distribuables de la Période		289 935	811 244	255 173	845 076	1 104 458
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(28 716)	2 246	10 940	11 961	31 876
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		25 842	(2 520)	3 045	(5 735)	(1 085)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(14 544)	(8 983)	5 429	(15 511)	(8 182)
Résultat Net de la Période		272 517	801 987	274 587	835 791	1 127 067

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017
(Exprimé en Dinar)**

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	<u>272 517</u>	<u>801 987</u>	<u>274 587</u>	<u>835 792</u>	<u>1 127 067</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	261 219	813 490	266 113	857 038	1 136 334
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	25 842	(2 520)	3 045	(5 735)	(1 085)
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(14 544)	(8 983)	5 429	(15 511)	(8 182)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(1 094 474)</u>	-	<u>(1 031 023)</u>	<u>(1 031 023)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 402 593</u>	<u>2 103 963</u>	<u>(525 048)</u>	<u>(199 709)</u>	<u>(416 436)</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	<u>5 130 995</u>	<u>27 103 573</u>	<u>7 452 522</u>	<u>31 769 361</u>	<u>44 724 125</u>
CSS Capital	5 013 690	26 254 638	7 255 158	30 808 909	43 278 376
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(3 040)	(3 313)	(6 873)	(6 533)	(12 874)
RSD Régularisation des sommes distribuables	120 345	852 248	204 237	966 985	1 458 623
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(3 728 402)</u>	<u>(24 999 610)</u>	<u>(7 977 570)</u>	<u>(31 969 070)</u>	<u>(45 140 561)</u>
CSR Capital	(3 638 815)	(24 139 962)	(7 769 836)	(31 008 800)	(43 674 645)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	2 030	4 615	7 443	7 448	13 356
RSD Régularisation des sommes distribuables	(91 617)	(864 263)	(215 177)	(967 718)	(1 479 272)
Variation de l'actif net	<u>1 675 110</u>	<u>1 811 476</u>	<u>- 250 461</u>	<u>- 394 940</u>	<u>- 320 392</u>
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début de période	26 664 395	26 528 029	26 703 942	26 848 421	26 848 421
AN4b Fin de période	28 339 505	28 339 505	26 453 481	26 453 481	26 528 029
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	260 820	253 445	260 531	257 394	257 394
AN5b Fin de période	274 526	274 526	255 402	255 402	253 445
Valeur liquidative	<u>103,231</u>	<u>103,231</u>	<u>103,576</u>	<u>103,576</u>	<u>104,670</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>3,87%</u>	<u>3,71%</u>	<u>4,18%</u>	<u>4,12%</u>	<u>4,14%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 septembre 2017 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à 18.838.721 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	232 000	17 005 503	17 594 843	62,09%
<i>Emprunts d'Etat</i>	<i>22 000</i>	<i>3 670 103</i>	<i>3 743 892</i>	<i>13,21%</i>
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 968 804	6,95%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 750 000	1 775 088	6,26%
<i>Emprunts de sociétés</i>	<i>210 000</i>	<i>13 335 400</i>	<i>13 850 951</i>	<i>48,88%</i>
AIL 2014-1	10 000	400 000	403 968	1,43%
ATB 2007-1	3 000	112 500	114 341	0,40%
ATL 2010-2	5 000	100 000	103 316	0,36%
ATL 2013-2	8 000	640 000	672 320	2,37%
ATL 2014-1	5 000	200 000	206 336	0,73%
ATL 2017-1	5 000	500 000	516 548	1,82%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	400 000	421 800	1,49%
Attijari Leas 2014	10 000	600 000	627 520	2,21%
BTE 2010	2 000	60 000	60 096	0,21%
BTE 2016	10 000	1 000 000	1 040 384	3,67%
BTK 2012-1	15 000	642 900	671 304	2,37%
CIL 2012/2	5 000	100 000	103 148	0,36%
CIL 2013/1	2 000	160 000	167 602	0,59%
CIL 2014/1	10 000	400 000	404 920	1,43%
CIL 2014/2	7 000	420 000	437 069	1,54%
CIL 2015/2	3 500	280 000	295 775	1,04%
CIL 2016/1	2 500	200 000	204 536	0,72%
CIL 2016/2	5 000	500 000	518 740	1,83%
HL 2014-1	15 000	900 000	950 700	3,35%
HL 2015/1	5 000	300 000	307 796	1,09%
HL 2017-2	3 500	350 000	354 872	1,25%
HL Sub 2015/1	3 000	240 000	252 588	0,89%

HL 2015/2	4 000	320 000	330 032	1,16%
MODERN LEASING 2012	5 000	300 000	309 616	1,09%
TL 2012-2	7 000	140 000	145 006	0,51%
TL 2014-1	10 000	800 000	820 104	2,89%
TL 2014-2	13 000	1 300 000	1 364 449	4,81%
TUN,FACTOR 2014-1	15 000	900 000	938 832	3,31%
UIB SUB 2015	3 000	180 000	183 065	0,65%
UIB SUB 2016	5 000	500 000	521 732	1,84%
UIB 2009-1	2 500	150 000	151 462	0,53%
UIB 2011-1	1 000	40 000	40 174	0,14%
UNIFACTOR 2013	5 000	200 000	210 800	0,74%
Titres OPCVM	82 447	1 238 107	1 243 878	4,39%
FCP SALAMETT CAP	82 447	1 238 107	1 243 878	4,39%
Total Portefeuille Titres		18 243 610	18 838 721	66,48%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-07-2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus / moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2017
Obligations et Valeurs assimilées	1 492 500	-	442 500	442 500	-	1 050 000
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	1 492 500	-	442 500	442 500	-	1 050 000
CIL 2014-1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
UIB 2009-1	162 500	-	12 500	12 500	-	150 000
AIL 2014-1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
UIB 2011-1	50 000	-	10 000	10 000	-	40 000
BTE 2010	80 000	-	20 000	20 000	-	60 000
Titre des OPCVM	1 252 655	1 437 867	1 437 872	1 452 415	- 14 544	1 238 107
SANADET SICAV	1 252 655	100 002	1 337 862	1 352 657	-14 796	-
FCP SALAMETT CAP	-	1 337 865	100 010	99 758	252	1 238 107
Total	2 745 155	1 437 867	1 880 372	1 894 915	- 14 544	2 288 107

3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 totalisent 243.243 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des Obligations de Stés	199 129	602 888	201 843	615 464	810 252
Revenus des Emprunts d'Etat	44 114	138 234	47 797	142 295	190 076
Revenus des Actions	-	44 526	-	51 507	51 507
Total	243 243	785 648	249 640	809 266	1 051 835

3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2017 à 8.974.724 DT contre 6.501.340 DT au 30/06/2017.

Le détail des placements monétaires à la date du 30/09/2017 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
Placements à Terme	2 000 000	2 013 510	7,10%
PLT 08032018 BTK 6 mois à 7%	1 000 000	1 003 529	3,54%
PLT25012018 BTK 6 mois à 6,9%	1 000 000	1 009 981	3,56%
Certificats de dépôt	6 920 116	6 961 214	24,56%
CD_7,75%_07/12/17 AIL 3 mois	984 795	988 680	3,49%
CD_6,91%_28/10/17 BT 6 mois	973 283	995 992	3,51%
CD_6%_04/10/17 ATB 1 mois	996 020	999 602	3,53%
CD_5,19%_02/10/17 ATB 10 jours	499 424	499 942	1,76%
CD_5,19%_05/10/17 ATB 10 jours	499 424	499 770	1,76%
CD_7,5%_16/11/17AIL 3 mois	985 276	992 474	3,50%
CD_6%_13/10/17 ATB 1 mois	996 020	998 408	3,52%
CD_7,19%_27/12/17 BT 3 mois	985 874	986 346	3,48%
Total	8 920 116	8 974 724	31,67%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 110.003 DT pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2017.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le
	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	01/07/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 30/09/2016	
Revenus des Placements à Terme	25 749	82 302	25 520	103 166	138 167
Revenus des Bons de Trésor CT	-	-	10 164	29 530	29 866
Revenus des Certificats de Dépôt	84 254	222 023	46 738	116 044	187 371
Total	110 003	304 325	82 422	248 740	355 404

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 20.861 DT au 30/09/2017 contre 19.106 DT au 30/09/2016.

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, la retenue à la source et la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur 31/12/2016
TCL à payer	297	273	322
Retenue à la Source	11 866	7 432	7 475
Redevance CMF	2 357	2 159	2 531
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à Payer	63 744	-	-
Total	78 264	9 864	10 328

3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2017 au 30/09/2017 s'élève à 1.675.110 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	1 385 164
Variation de la part Revenu	289 946
Variation de l'Actif Net	1 675 110

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2017 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/07/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2017
Montant	26 163 354	5 013 690	(3 638 815)	27 538 229 (*)
Nombre de titres	260 820	49 981	(36 275)	274 526
Nombre d'actionnaires	545	292	(182)	655

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2017 au 30-09-2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2017
Capital sur la base de la part de capital de début de période	27 538 229
Variation des +/- values potentielles sur titres	(2 520)
+/- values réalisées sur cession de titres	(8 983)
Réglés des sommes non distribuables de la période	1 302
Capital au 30.09.2017	27 528 028

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	62 590	188 695	58 573	178 237	240 275
Total	62 590	188 695	58 573	178 237	240 275

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2017 s'élève à 62.590 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Redevance CMF	7 072	21 321	6 618	20 139	27 149
TCL	884	2 723	758	2 593	3 481
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle*	21 481	63 744	-	-	-
Total	29 437	87 788	7 376	22 732	30 630

(*)L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la CAP OBLIG SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 85 225 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.